



Alsace

lettre n° 9 apportée par M. Stœckel lors de la
permanence du 10 février
1 lettre 1 p.
+ complément Terre de Liens
5 p.

Terre de liens Alsace
114 Chemin du Lauchwerb
68 000 Colmar

SGainy

Mairie de Thannenkirch
9 Rue Sainte-Anne
68 590 Thannenkirch

à l'attention de Madame le Commissaire -
Enquêteur

A Thannenkirch, le 10 février 2020

Objet : Plan local d'urbanisme Thannenkirch – requêtes auprès de la commission d'enquête publique

A la commission d'enquête publique,
Chère Madame,

Veillez trouver ci-dessous l'analyse du projet de PLU soumis à l'enquête publique et pour lequel les requêtes suivantes sont émises par :

- le collectif d'habitant porteur de l'initiative « Association foncière pastorale à Thannenkirch pour l'avenir des paysages » ayant pour but de relancer une activité agricole pastorale durable pour le village ;
- l'association Terre de Liens Alsace, co-constructeur et animateur du projet.

Vous remerciant par avance, pour votre attention, veuillez agréer nos respectueuses salutations

Le collectif d'habitants

Marie-Odilie Guth, Christine Schramm,
Jean-Marie Stœckel, Hubert Bihl,
Frédéric Liénard, François Olah,
Caroline de Candia

Terre de Liens Alsace

P/O Marie Balthazard, coordinatrice

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31
Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88
Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30

En préambule, l'émergence du projet « Quel avenir pour les paysages à Thannenkirch ? »

En 2016, nous, habitants de Thannenkirch, faisons le constat de l'accélération de la fermeture des paysages. Un seul agriculteur venait encore faucher les prés, les lisières se sont enrichies, les parcelles moins accessibles ou plus pentues étaient abandonnées à la forêt, le gibier s'est approché des jardins... En faisant revenir l'agriculture, nous entendons permettre l'installation de jeunes, ils contribueront à améliorer notre cadre de vie et valoriseront le fruit de leur travail sur le paysage en produits fermiers.

Dès 2016, nous avons sollicité Terre de Liens Alsace qui nous a épaulé dans le travail d'observation et d'analyse du paysage agricole du village. Ainsi a démarré une enquête participative des terrains agricoles de Thannenkirch. A travers plusieurs balades dans le village et l'étude de vues aériennes, nous avons délimités des îlots cohérents qui présentent une unité agricole et paysagère d'environ 115 ha. Certains lieux-dit nous sont apparus comme nécessitant une intervention urgente car leur enrichissement est récent, et donc encore réversible, et plus propice à une relance agricole et au prix d'investissements modérés.

Afin de permettre la réalisation du projet agricole, et ne pouvant identifier de bâtiment vacant à vocation agricole, notre groupe a fait différentes propositions d'emplacement réservés dans le cadre de la préparation du PLU, pour la construction d'une chèvrerie / étable / bergerie, afin de permettre l'accueil d'un futur exploitant.

Enfin, pour permettre la mise à disposition d'un bien agricole cohérent, au vue du morcellement des parcelles et du nombre de propriétaires impliqués, notre groupe, appuyé par Terre de Liens Alsace, et avec un premier groupe de propriétaires volontaires, avons identifié une solution opérationnelle : la création d'une Association Foncière Pastorale autorisée dont l'objectif serait de réunir au moins une vingtaine d'hectares d'ici 2021 pour permettre l'installation d'un éleveur. Cet objectif semble tout à fait réalisable puisque nous pouvons compter dès aujourd'hui sur l'engagement de propriétaires volontaires sur 8 hectares. Nous prospectons aujourd'hui pour déterminer des périmètres précis qui seront soumis au Préfet et à enquête publique, en recueillant l'avis des propriétaires voisins. Ce projet est aujourd'hui soutenu depuis 2019 par le Conseil Départemental du Haut-Rhin et devrait également bénéficier d'un appui du Commissariat à l'Aménagement et la Protection du Massif des Vosges en 2020. De nombreux habitants nous ont également fait part de leur soutien.

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31

Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88

Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30

Vocation d'espaces agricoles des lieux-dit Schillig, Vor dem Wald, Schwyz et Champs de la vigne

Dans le plan de zonage présenté au PLU, un grand nombre de surfaces sont classées en zone naturelle N, tout particulièrement dans des secteurs que nous avons étudiés et qui font partie des secteurs privilégiés pour la mise en œuvre de l'AFP.

Sur la carte suivante, nous avons détourné les lieux-dits de notre diagnostic participatif qui apparaissent en zone N dans le projet de PLU, secteurs où notre diagnostic agro-environnemental montrent le plus gros potentiel de restauration des paysages par l'activité agricole.

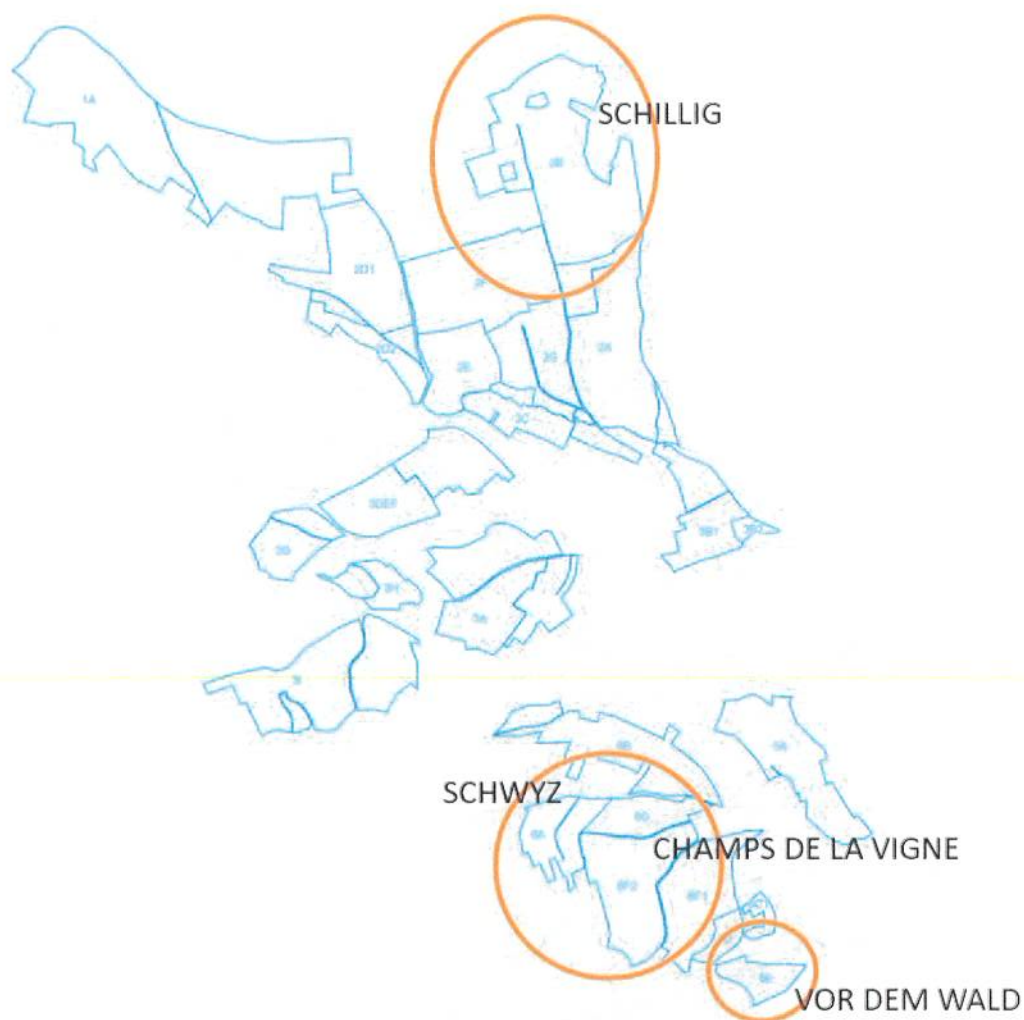


Figure 1: Secteurs à fort potentiel agricole et paysagé

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31

Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88

Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30

Si la zone N n'interdit pas un usage agricole des sols, notre lecture attentive du document nous fait craindre que ce classement puisse néanmoins être source de contraintes majeures pour la mise en œuvre de l'AFP. Dans le chapitre 5.2 du Rapport de Présentation : sur la destination des constructions, usages des sols et natures des activités, le tableau fait référence à l'absence d'aménagement à vocation agricole en zone N. En faveur d'un classement préférentiellement en zone agricole non constructible (A), nous voyons :

- des boisements de moins de 30 ans, donc défrichable selon les réglementations actuelles ;
- un enrichissement partiel, souvent cantonnés aux lisières, ou débutant par une couverture de ronces et de genêts majoritaire,
- l'activité agricole et arboricole (pré-vergers) y est encore lisible par l'aménagement des terrasses et le maintien d'une couverture prairiale.

Le choix d'un classement en zone N nous semble donc contraire au projet de constitution de l'AFP car il pourrait interdire l'aménagement d'abris pour les animaux, ou conduire à une lecture restrictive en vue d'autorisation de défrichement.

Nous suggérons donc que les zones décrites ci-dessus puissent faire l'objet d'une nouvelle lecture au vu du projet que nous portons, et bénéficier d'un classement plus conforme avec la destination agricole que l'AFP pourra leur redonner (défrichement, fauche, pâture).

En annexe, retrouvez la liste des parcelles (section / parcelle) comprise dans le périmètre de notre enquête participative relevant de forts enjeux agricoles et paysagés.

Emplacements réservés pour un bâtiment agricole – zone AE

Lors des étapes préalables au projet, nous n'avons pas pu identifier de bâtiments vacants qui pourraient accueillir la future installation d'un éleveur. Aussi, notre groupe a fait la demande d'emplacement réservés pour la construction agricole. Aujourd'hui, notre travail d'étude ayant considérablement avancé, et en concertation avec d'autres propriétaires qui ont rejoint notre projet, nous souhaiterions soumettre deux aménagements aux propositions faites alors :

- déplacement de la zone AE à l'entrée du village au lieu-dit Vor dem Wald
- création d'une nouvelle zone AE au lieu-dit Croix-Champs.

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31

Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88

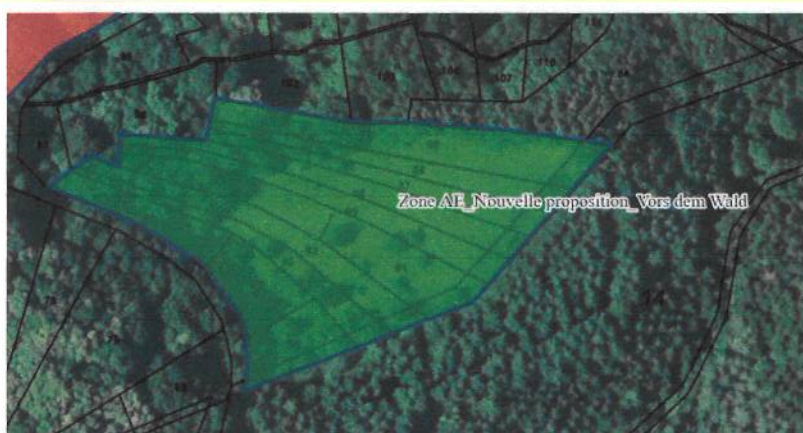
Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30



Figure 2 : Propositions zonage AE

Les arguments en faveur de ces modifications sont les suivants :

- le premier emplacement à l'entrée du village, s'il semble cohérent en termes d'accessibilité et de réseau, pourrait avoir un impact important sur le paysage du fait de constituer une installation directement visible et prégnante dans l'environnement. En concertation avec les propriétaires voisins et membres du groupe, nous pensons aujourd'hui qu'un emplacement plus reculé ne porte pas atteinte à la faisabilité d'un bâtiment agricole, mais permet d'être davantage cohérent avec notre objectif de préservation des paysages du village.



Le nouvel emplacement proposé vient en remplacement de la zone en rouge AE inscrite au projet de PLU soumis.

Figure 3 : Zonage AE "Vor Dem Wald"

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31
 Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88
 Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30

- l'emplacement au lieu-dit Croix-Champs est une création nouvelle d'un emplacement non identifié au départ. Cet emplacement nous semble réunir des conditions favorables du fait de son accessibilité (réseau, voirie), son caractère plus sec que d'autres jugés froids et humides, son éloignement relatif des habitations... Ne pouvant pas à ce stade prédire les besoins d'un futur agriculteur, la mise en réserve d'un emplacement d'au minimum 70 ares sur ce secteur nous semble favorable à l'objectif d'installer un agriculteur dans les années à venir à Thannenkirch. Cette réservation et tout projet de construction sera bien sûr conditionné par la maîtrise foncière des parcelles concernées et l'accord du voisinage.



Cet emplacement est une nouvelle création de zone AE, et vient s'ajouter aux zones préexistantes proposées.

Figure 4 : Zonage AE "Croixchamps"

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31

Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88

Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30